

ne douteront plus que, s'il existe encore des banques canadiennes-françaises, c'est grâce à l'appui sincère et persistant qu'elles ont eu du *Moniteur du Commerce* "un journal" —pour employer ses propres expressions—"dont la mission spéciale est de sauvegarder les intérêts du commerce canadien-français."

Ouvrons le *Moniteur du Commerce* et lisons.

Du *Moniteur du Commerce*, 18 novembre 1887 :

Deux banques seulement, la Banque d'Hochelaga et la Banque Jacques Cartier que l'on trouve invariablement dans toutes les mauvaises affaires....."

Ces lignes sont extraites d'un article qui a valu une double poursuite au confrère. Jugement au civil en faveur de la Banque d'Hochelaga et acquittement au criminel de l'éditeur dans l'action intentée par la Banque Jacques Cartier.

Le *Moniteur du Commerce* devient plus prudent, mais il a néanmoins une dent contre la Banque d'Hochelaga, il la lui fait sentir le 29 mars 1889 :

"D'après nos informations les plus récentes, la ville de Joliette marche rapidement dans le progrès. Ses marchands étendent leurs opérations bien au-delà de ses limites ; aussi, si nous les en croyons, Joliette et le district environnant ont besoin dès aujourd'hui de facilités de banques plus grandes que celles qu'ils possèdent aujourd'hui et ils sont d'opinion qu'une nouvelle succursale de banque, en plus que celle de la Banque d'Hochelaga, qui s'y trouve déjà, serait très encouragée."

Nous n'avons pas l'intention de relever toutes les gentilleses du défenseur des banques canadiennes françaises d'un seul coup, ni même le sortir les meilleures du sac.

S'il faut y revenir, nous y reviendrons ; pour aujourd'hui, nous glissons de-ci de-là.

Voici encore à l'adresse de la Banque d'Hochelaga en date du 3 novembre 1893 :

"La Banque d'Hochelaga a installé une succursale à Louiseville ; c'est bien !

"Le *Courrier de Maskinongé* fait une description enthousiaste de l'installation, c'est très bien ! !

"Il conseille à ses concitoyens de transiger le plus possible et le plus souvent possible avec cette nouvelle succursale ; nous partageons entièrement son opinion, car son conseil est excellent ; mais nous différons d'opinion avec lui dans l'appréciation suivante :

"*Louiseville peut s'enorgueillir à bon droit de posséder la banque canadienne réputée la meilleure du Dominion, ainsi que le plus bel édifice de nos campagnes.*

"Ne pas oublier, cher confrère, que, parmi les banques canadiennes, on compte la Banque de Montréal, la Banque des Marchands, la Banque de Toronto, la Banque du Commerce, la Banque du Peuple, la Banque Nationale et autres, (*voir la liste officielle*) qui, toutes sont excellentes et dont les billets équivalent le poids de l'or.

"Pour les services à rendre à la région de Louiseville, parfait ! Mais quant à la valeur d'une institution financière jugée à un point de vue général, il ne faut pas être si exclusif, cher-confrère."

C'est assez anodin, mais il faut bien exhaler un peu de mauvaise humeur et tout est prétexte.

La Banque Jacques Cartier a eu son paquet court mais serré.

La Banque d'Hochelaga a eu le sien et s'en est bien tirée. On ne pouvait rien contre elle directement, on s'est contenté de lui être désagréable.

Et de deux !

La Banque Nationale va avoir son tour.

Du *Moniteur du Commerce* du 18 mars 1898 :

"On annonce que la banque Nationale va établir une succursale à St Jean d'Iberville.

"Grand bien lui fasse !

"Déjà il y a dans cette localité pour y faire des opérations de banque : la Banque de St Jean dont la clientèle s'étend par tout le district, la Banque des Marchands qui y possède une succursale qui étend ses affaires à presque tous les cantons du sud-est, la Société de Construction du district d'Iberville qui pratique la banque dans de belles